



REGLEMENT PARTICULIER

13ème Eco Rush Baldomérien de Saint Galmier :

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

1. Le Juge-Arbitre principal est « **Michaël VIAL** » du club de Firminy (42).

Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes: N° d'autorisation : en cours

2. Le tournoi aura lieu le **samedi 01 avril 2023 pour les doubles et dimanche 02 avril 2023 pour les doubles mixtes**. Il est ouvert aux joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton, minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans, avec un classement CPPH à la date du tirage au sort de R4 maximum (pas de classement minimum).

Tout joueur doit être en règle avec la FFBad et en possession de sa licence validée à la date du tirage au sort.

3. Toute inscription est à faire directement sur le site BADNET : <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=17869>

4. Les joueurs peuvent s'inscrire sur un ou deux tableaux. **Les tableaux seront réalisés en regroupant les paires selon leur classement par point et s'appelleront série 1 / série 2 avec des poules de 4 paires minimum et 2 sortants par poule (sauf si poules uniques)**

Les joueurs sans partenaire peuvent s'inscrire « au choix » ; ils devront alors respecter les paires constituées par le Comité d'Organisation.

5. Le nombre total d'inscriptions est limité à **64** paires de doubles hommes et dames et **64** paires pour les mixtes afin de réaliser au maximum des poules de 4. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée. Le Comité Organisateur informera les joueurs qui sont sur liste d'attente.

6. Les droits d'inscription s'élèvent à **18€** pour un tableau et **20€** pour deux tableaux et sont à régler par virement de préférence ou par chèque le jour du tournoi à l'ordre de MJC Saint Galmier Loisirs **avant le 23 mars 2023**.

7. En cas de forfait d'une paire avant le tirage au sort, c'est la première paire sur liste d'attente qui sera réintégrée.

En cas de forfait d'une paire après le tirage au sort, c'est la paire avec le CPPH le plus proche qui sera réintégrée si cela ne déséquilibre pas les tableaux déjà réalisés.

8. **Le tirage au sort aura lieu le 25 Mars 2023 Le CPPH au 23 mars 2023 fera foi pour la constitution des séries ainsi que pour la désignation des têtes de série**. Les convocations seront envoyées par le biais de BADNET.

9. Sauf autrement décidé par le Comité Organisateur en accord avec le Juge-Arbitre, l'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle. Les horaires sont donnés à

titre indicatif et les matchs pourront être lancés avec un décalage d'une heure avant leurs horaires mentionnés sur l'échéancier, sans que l'accord des joueurs ne soit requis.

10. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

11. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes, boisson, serviette...) et équipé d'une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.BaD.

12. A l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match (test des volants, échauffements et changements de tenues).

13. Les volants seront à la charge des joueurs : en cas de litige le volant choisi est le BABOLAT 4 (en vente dans la salle).

14. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

15. Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets et lors des pauses à 11 points.
Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur.

16. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé « LET » dans l'échange.

17. Les matchs seront en auto arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre, à tout moment du tournoi.

18. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de celui-ci. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

19. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

20. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

21. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Des chaussures de salle propres sont exigées. Il est interdit de manger dans le gymnase ; une salle avec tables et chaises est à votre disposition à côté.

22. Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Tout joueur forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition doit prévenir le Comité d'Organisation au plus tôt et fournir un justificatif. Tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir le Juge-Arbitre.

Tout joueur forfait devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la Commission Liges des Officiels Techniques (CLOT) – Ligue Auvergne Rhône Alpes – 37 route du Vercors – 38500 SAINT CASSIEN ou de préférence par mail à **sophie.bluy@badminton-aura.org**, en précisant le nom, la date de la compétition, le numéro de licence et le motif du forfait.

Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e)

automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. Si pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.

23. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

24. Des reportages (photos ou vidéos) seront réalisés sur la compétition ; si vous ne voulez pas être pris en photo/vidéo, merci de le préciser en commentaire lors de votre inscription sur Badnet.

25. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 13^{ème} Eco Rush Baldomérien de St Galmier » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

**Le Comité
d'Organisation**

**Le JA
Michaël Vial**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Vial', written over a horizontal line.